Anne-Charlotte REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
18, avenue de Stalingrad
94120 Fontenay sous-bois

NEXUMEA
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
58A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

-:-:-:-:-

Anne-Charlotte REBOUSSIN

NEXUMEA

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

-:-:-:-:-

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ACR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Le solde des fonds dédiés au 31 décembre 2023 s'élève à 553 979,99 € contre 386 550,60 € l'exercice précédent. Votre trésorerie actuelle couvre ce montant potentiellement remboursable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés au Conseil d'Administration

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

ACR

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 28 mars 2024

Anne-Charlotte REBOUSSIN



Le Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 458	5 458				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	202 071	68 877	133 194	6,67	136 382	7,83
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	41 055		41 055	2,05	68 055	3,91
TOTAL (I)	***248 584***	***74 335***	***174 249***	8,72	***204 437***	11,74
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	101		101	0,01	169	0,01
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	79 388		79 388	3,97	151 866	8,72
Valeurs mobilières de placement	1 517 977		1 517 977	75,97	1 201 588	69,02
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	148 605		148 605	7,44	112 954	6,49
Charges constatées d'avance	77 890		77 890	3,90	69 879	4,01
TOTAL (II)	**1 823 962**		**1 823 962**	91,28	**1 536 456**	88,26
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***2 072 546***	***74 335***	***1 998 211***	100,00	***1 740 892***	100,00

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	11 050	0.55	11 050	0,63
Report à nouveau	796 016	39,84	749 309	43,04
Résultat de l'exercice	31 021	1,55	46 707	2,68
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	114 490	5.73	129 838	7,46
-Provisions réglementées	3 427	0,17	3 427	0,20
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***956 004***	47,84	***940 331***	54.01
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 057	2,05	41 057	2,36
TOTAL (II)	***41 057***	2.05	***41 057***	2,36
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	553 980	27,72	386 551	22,20
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	***553 980***	27,72	***386 551***	22,20
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	17 559	0.88	17 559	1,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	101 625	5,09	79 334	4,56
Autres	240 080	12,01	201 062	11,55
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	87 906	4,40	75 000	4,31
TOTAL(IV)	***447 170***	22,38	***372 954***	21,42
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 998 211**	100,00	***1 740 892***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois) Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	172 591		172 591	100,00	146 381	100,00	26 210	17,91
Montants nets produits d'expl.	***172 591***		***172 591***	100,00	***146 381***	100,00	***26 210***	17,91
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			2 092 834	N/S	1 691 480	N/S	401 354	23,73
Cotisations			1 490	0,86	1 490	1,02		0,00
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			52 136	30,21	129 604	88,54	-77 468	-59,76
Autres produits			26 892	15,58	7 852	5,36	19 040	242,49
Reprise sur provisions, dépréciations					13 426	9,17	-13 426	-100,00
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***2 173 352***	N/S	***1 843 852***	N/S	***329 500***	17,87
Total des produits d'exploitation (I)			***2 345 943***	N/S	***1 990 233***	N/S	***355 710***	17,87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			17 977	10,42	1 588	1,08	16 389	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***17 977***	10,42	***1 588***	1,08	***16 389***	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			15 348	8,89	70 227	47,98	-54 879	-78,14
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***15 348***	8,89	***70 227***	47,98	***-54 879***	-78,14
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***2 379 268***	N/S	***2 062 048***	N/S	***317 220***	15,38
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***2 379 268***	N/S	***2 062 048***	N/S	***317 220***	15,38
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			35 148	20,36	10 240	7,00	24 908	243,24
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			63 612	36,86	64 298	43,93	-686	-1,06
Services extérieurs			361 173	209,27	302 069	206,36	59 104	19,57
Autres services extérieurs			233 371	135,22	166 831	113,97	66 540	39,88
Impôts, taxes et versements assimilés			79 336	45,97	72 402	49,46	6 934	9,58
Salaires et traitements			909 373	526,89	862 111	588,95	47 262	5,48
Charges sociales			385 780	223,52	381 269	260,46	4 511	1,18
Autres charges de personnel			27 192	15,76	22 530	15,39	4 662	20,69
Subventions accordées par l'association								

AC

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	22 368	12,96	12 644	8,64	9 724	76,91
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	4 254	2,46	16 623	11,36	-12 369	-74,40
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	219 566	127,22	39 837	27,21	179 729	451,16
Autres charges	2 760	1,60	1 161	0,79	1 599	137,73
Total des charges d'exploitation (I)	***2 343 932***	N/S	***1 952 014***	N/S	***391 918***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			62 946	43,00	-62 946	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)			***62 946***	43,00	***-62 946***	-100,00
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	4 315	2,50	381	0,26	3 934	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***2 348 247***	N/S	***2 015 341***	N/S	***332 906***	16,52
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***31 021***	17,97	***46 707***	31,91	***-15 686***	-33,57
TOTAL GENERAL	***2 379 268***	N/S	***2 062 048***	N/S	***317 220***	15,38

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

AJL

NEXUMEA

58 A Rue du dessous des Berges

75013 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACE

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

L'association Ensemble a pour objet de favoriser, de participer et de mener toute action visant au mai maintien à domicile des personnes, à préserver leur autonomie et d'assurer la coordinantion des parc parcours de santé.
Plus particulièrement:
- Dans le 13ème et 14ème arrondissements
- de constituer et d'animer le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CL (CLIC) en proposant un accueil personnalisé des personnes âgées, des familles et des professionnel professionnels et plus généralement de tout acteur de la gérontologie.
- de mettre en place et d'animer la Méthode d'Action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champs de l'autonomie (MAIA).
- de porter une "Maison des aînés et des aidants" et un "Descriptif d'Appui à la Coordination"
- Dans les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 13ème et 14ème arrondissements :
- de favoriser à l'amélioration des prises en charge à domicile des personnes en phase avancé avancée d'une maladie grave ou atteintes d'une pathologie cancéreuse et à cet effet, de créer, organ organiser, administrer et assurer le fonctionnement d'un réseau de santé.
- d'assurer et organiser toute formation et mission de conseil en lien avec les activités menées par l'association
- d'apporter aux acteurs du parcours de santé, une expertise, un accompagnement et une aide dans les domaines du maintien à domicile des situations complexes et plus globalement du parcours de santé.
- de mener toute action de nature à favoriser le maintien à domicile de personnes atteintes d'un d'une maladie grave.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 998 210,69 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 31 021,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/02/2024 par les dirigeants.

ACR

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

En octobre 2022, l'association a emménagé dans de nouveaux locaux au 58A rue du dessous des Be Berges 75013 PARIS.

L'association a été financée :
- à hauteur de 1.243.278 par l'ARS + 15.000 au titres des prestations dérogatoires
- à hauteur de 554.338 par la Mairie de Paris + 21994 e en complément "revalorisations salariales" +4890.73 de revalorisation salariale 2022

Au 31/12/2023, les fonds dédiés s'élèvent à 558.620 euros et se décomposent ainsi :
- Fonds dédiés CPOM 2023 sur projets à venir : 148.259 (pris sur les fonds dédiés 2019 et 2020)
- Fonds dédiés FIR SP2020 : 43503.73
- Fonds dédiés FIR SP2021 : 77.126
- Fonds dédiés Mairie 2022 : 18.707
- Fonds dédiés ARS/Mairie 2023 : 107.244
- Fonds dédiés Landrieu : 13.320
- Fonds dédiés bien dans son assiette : 15.735
- Fonds dédiés Mémoire de traverse : 7.350
- Fonds dédiés Covid Long : 35.353
- Fonds dédiés 2021 Prestations dérogatoires : 7720
- Fonds dédiés E-Santé : 40.526
- Fonds dédiés Adapt Toit : 43.777

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*

AOL

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour un montant de 20.877

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*5 458*			*5 458*
Immobilisations corporelles	*182 891*	*19 180*		*202 071*
Immobilisations financières	*68 055*		*27 000*	*41 055*
TOTAL	*256 404*	*19 180*	*27 000*	*248 584*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*5 458*			*5 458*
TOTAL I	*5 458*			*5 458*
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	*3 166* *43 344*	*12 850* *9 518*		*16 016* *52 861*
TOTAL II	*46 510*	*22 368*		*68 877*
TOTAL GENERAL (I+II)	*51 968*	*22 368*		*74 335*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	*77 890*	*77 890*	
TOTAL	*77 890*	*77 890*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*79 388*
TOTAL	*79 388*

AO

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	*11 050*				*11 050*
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*749 309*	*46 707*			*796 016*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*46 707*		*31 021*	*46 707*	*31 021*
Dont générosité du public					
Situation nette	*807 066*	*46 707*	*31 021*	*46 707*	*838 087*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	*129 838*			*15 348*	*114 490*
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	*3 427*				*3 427*
Dont générosité du public					
TOTAL	*940 331*	*46 707*	*31 021*	*62 056*	*956 004*
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		*796 016*
SOLDE		*796 016*

4.3 - Fonds dédiés

Le détail des fonds dédiés est spécifiés en préambule de la présente annexe

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour-sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	*315 944*					*530 895*	
Contributions financières d'autres organismes	*70 607*	*7 350*	*52 136*			*23 085*	
Ressources liées à la générositédu public							
TOTAL	*386 551*	*7 350*	*52 136*			*553 980*	

ACE

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Subventions d'investissement

4.4.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ARS		*174 322*		*15 348*	*158 974*
Subvention d'investissement liée aux frais					
déménagement					
TOTAL		*174 322*		*15 348*	*158 974*

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*17 559*	*17 559*		
Fournisseurs	*101 625*	*101 625*		
Dettes fiscales & sociales	*239 837*	*239 837*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*243*	*243*		
Produits constatés d'avance	*87 906*	*87 906*		
TOTAL	*447 170*	*447 170*		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*38 823*
Dettes fiscales & sociales	*139 075*
Autres dettes	
TOTAL	*177 899*

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
VILLE DE PAR	CPLT 2022	4 891	4 891			
VILLE DE PAR	CTIONNEMENT	564 056	564 056			
ARS	CTIONNEMENT	1 243 278	1 243 278			
ARS	stations déroga	15 000	15 000			
ARS	CNR	33 000	33 000		33 000	
ARS	COVID	75 000	75 000			
ARS	E PARCOURS	80 000	75 000			
ARS	E PARCOURS	43 750	43 750		43 750	
VILLE DE PAR	ADAP TOIT	62 990	62 990			
DIVERS	N DANS SON A	30 625	30 625			
TOTAL		2 152 590	2 147 590		76 750	

Eléments significatifs ou importants

6 - Autres informations

6.1 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.
En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	*5*	
Non Cadres	*14*	
TOTAL	*19*	*0*

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7200E.

ACR

Anne-Charlotte REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
18, avenue de Stalingrad
94120 Fontenay sous-bois

NEXUMEA
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
58A rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

-:-:-:-:-

Anne-Charlotte REBOUSSIN

NEXUMEA

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

-:-:-:-:-

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Fontenay sous-bois, le 28 mars 2024

Anne-Charlotte REBOUSSIN

Le Commissaire aux comptes